



CONDITIONS ET TARIFS

des opérations et services bancaires aux particuliers

Au 1^{er} juillet 2026



**CAISSE
D'EPARGNE**
Grand Est Europe

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,20 €/mois Soit pour information, 26,40 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	6,50 €/trimestre Soit pour information, 26,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte CB Visa Classic	48,50 €/an
• à débit différé : Carte CB Visa Classic	48,50 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	43,00 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	33,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois*)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	5,00 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement :	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône , vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfn.fr/informations-pratiques/glossaires>).

* Hors carte Visa Classic à contrôle de solde systématique et quasi systématique : 1,10€/retrait dès le 1er retrait. Hors carte Visa Infinite et Platinum : retraits illimités gratuits.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés) et auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarif en vigueur au 1er juillet 2026.

Nos offres récompensées

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe reconnue banque la moins chère pour les jeunes pour la 2^e année consécutive

Trophée de la Banque 2025 et 2026 de **MoneyVox**

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est élue «Banque de réseau la moins chère pour le profil Jeune en région Grand Est» par MoneyVox⁽¹⁾.



Labels d'excellence



La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour la 6^e année consécutive pour son offre d'**assurance Habitation** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2026).



La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour la 10^e année consécutive pour son offre d'**assurance Décès Sécur'Famille 2** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2026).



La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour son offre d'**Assistance Vie** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2026).

(1) MoneyVox est un site internet dédié à la finance personnelle qui propose, entre autre, un classement annuel des tarifs bancaires. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a été distinguée sur le profil Jeune dans la catégorie des Trophées de la Banque - Tarifs Particuliers pour 2025 et 2026, hors banques en ligne. <https://www.moneyvox.fr/> (coût de connexion selon votre opérateur).

(2) Les Dossiers Epargne & Assurance : <https://www.label-excellence.com> (coût de connexion selon votre opérateur).



Sommaire

Extrait standard des tarifs 01/07/2026 aux Particuliers02

1 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	
Ouverture, transformation, clôture.....	5
Relevé de compte.....	5
Tenue de compte.....	5
Services en agence.....	6
Services bancaires de base.....	6
Les prestations de base.....	7
2 Banque à distance	
Services en ligne.....	9
3 Vos moyens et opérations de paiement	
Cartes.....	10
Virements.....	14
Prélèvements SEPA/TIPSEPA.....	14
Chèques.....	15
Autres services.....	16
Offres retirées de la commercialisation.....	16
4 Offres groupées de services	
Les Formules.....	17
Enjoy.....	20
Tarifications spécifiques Agence Enjoy.....	20
Offres Satellis.....	21
Offre Coloc'.....	21
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).....	22
Offres retirées de la commercialisation.....	23
5 Irrégularités et incidents	
Commission d'intervention.....	26
Opérations particulières.....	26
Incidents de paiement.....	27
6 Découverts et crédits	
Découverts et autorisations de découvert.....	29
Crédits à la consommation.....	30
Crédits immobiliers.....	30
Garanties et prestations diverses.....	30
Frais d'actes.....	31
Assurance.....	31
Crédits en devises CHF.....	31
Garanties et prestations diverses - CHF.....	32
Assurance - CHF.....	32
7 Épargne et placements financiers	
Épargne bancaire.....	33
Placements financiers.....	34
Gestion sous mandat.....	36
Parts sociales.....	36
8 Assurances et prévoyance	
Vous assurer ainsi que vos proches.....	37
Assurer et Protéger vos biens.....	37
Vous protéger au quotidien.....	38
Assurer votre épargne.....	38
Protéger vos moyens de paiements.....	38
Offres retirées de la commercialisation.....	38
9 Autres prestations et services	
Frais de succession.....	39
Autres prestations.....	40
10 Opérations internationales	
Option internationale.....	41
Change manuel.....	41
Opération par carte bancaire.....	41
Virements non SEPA.....	42
Offre retirée de la commercialisation.....	43
11 Tarification et avantages jeunes	
Fonctionnement du compte.....	44
Offres groupées de services.....	44
Découverts et autorisations de découverts.....	46
Crédits à la consommation.....	46
Épargne et placements financiers.....	46
Option internationale.....	46
12 Tarifications spécifiques	
Tarifications spécifiques Frontaliers suisses.....	47
Tarifications spécifiques Experts Online.....	47
Tarifications spécifiques SCI non professionnelles.....	47
Tarifications spécifiques Copropriétés.....	47
Autres tarifications spécifiques.....	47
13 Informations utiles	
Pour rester en contact avec votre banque à tout moment.....	48
Nos partenaires/mentions légales.....	48
Informations complémentaires.....	49
Définitions placements financiers.....	49
14 Résoudre un litige	
Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié.....	51
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	52



1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **9,50 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,00 €**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Relevé de compte

Selon périodicité	Papier	Électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	2,00 €	0,75 €
Délivrance de relevé de compte au guichet	2,10 €/relevé	-

Tenue de compte⁽²⁾

- Tenue de compte **+** de dépôt (hors forfaits) **11/25 ans** **Gratuit** **6,50 €/trimestre**
soit **26,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite**
du solde créditeur du compte⁽³⁾

Définition

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - émise par l'agence de domiciliation de votre compte Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - émise par une autre agence Caisse d'Epargne Grand Est Europe **3,50 €⁽¹⁾**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **4,90 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽²⁾

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an **19,00 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an **25,00 €**
- Par document fourni **8,00 €⁽³⁾**
- Recherche complexe **Nous consulter**
- Frais de recherche d'une opération qui n'a pas eu lieu (recherche complexe qui ne peut pas être effectuée en agence) **18,00 €**
- Demande de copie de chèque émis* **18,00 €**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'attestation destinée à la CAF **10,00 €**
- Délivrance d'attestation (y compris d'avoirs) :
 - Simple **20,00 € / attestation**
 - Complexe **29,00 € / attestation**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Edition du RIB/RICE ou de l'IBAN **Gratuit**

Définition

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.



Services bancaires de base⁽⁴⁾

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)

* Frais d'établissement d'une attestation en sus le cas échéant.

(1) Gratuit pour les détenteurs des offres OCF ou SBB, ainsi que pour les clients des agences en ligne ou momentanément fermées.

(2) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier. Durée de conservation des documents comptables et pièces justificatives : 10 ans en application de l'article L123-22 du Code de commerce (applicable aux historiques et situations de compte de dépôt et de livrets d'épargne).

(3) Auxquels s'ajoutent les frais de recherche.

(4) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.



- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À savoir

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 26).



- Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

Les prestations de base⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte..... **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne..... **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

2. Banque à distance

- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile⁽²⁾, etc.)⁽³⁾
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Sécur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - 1^{er} lecteur CAP (carte à puce) **Gratuit**
 - Les suivants **8,00 € le lecteur**
- Coffre-fort numérique⁽¹⁾⁽⁴⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go **18/25 ans -50 %** **Gratuits 3 mois puis 1,30 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle **12/25 ans -50 %** **2,20 €/mois**
soit pour information, 26,40 €/an⁽⁴⁾
 - Formule famille **4,00 €/mois**
soit pour information, 48,00 €/an⁽⁴⁾
- Service Mes alertes **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte et l'usage de la carte avec notification par email ou notification par push mobile via Banxo⁽¹⁾.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Service non commercialisé auprès des mineurs.

Services en ligne

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

- Consultation du code confidentiel⁽³⁾ **Gratuit**
- Activation de la version digitale de la carte, voir les données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Affichage digital du code confidentiel de la carte **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait⁽³⁾⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB

Visa classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

AUTRES SERVICES CARTES - SERVICES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

- Retraits SMS via votre mobile **Gratuit**
- Service e-Cartes⁽⁵⁾ (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**

VIREMENTS SEPA

- Emission d'un virement SEPA vers une autre banque
 - Frais par virement occasionnel vers une autre banque **Gratuit**
 - Frais par virement permanent vers une autre banque **Gratuit**
 - Frais par virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 5 000 € **Gratuit**
- Autres opérations
 - Service Wero⁽⁵⁾ **Gratuit**

Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero.

OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT

- Création d'une liste noire **Gratuit**
- Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur la liste noire (opposition permanente) **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

(4) Temporairement (30 jours) et gratuitement dans la limite de 3 modifications par année civile.

(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile de votre Caisse d'Épargne et d'avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.



3. Vos moyens et opérations de paiement

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Définition



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

■ Carte Noméa ⁽¹⁾	24,00 €/an
■ Carte Equilibra sans code ⁽²⁾	24,00 €/an
■ Carte Nomade ⁽³⁾	20,00 €/an



(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs et mineurs protégés).

(2) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).

(3) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite*	Visa Platinum*	Visa Premier*	CB Visa Classic	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
11/25 ans -50 %						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			142,00 €	48,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	360,00 €	224,00 €	142,00 €	48,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						43,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					33,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	142,00 €	48,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	224,00 €	142,00 €	48,50 €

À savoir

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier d'une garantie achat et en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils⁽⁴⁾.



* Cartes non commercialisées auprès de mineurs.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



À savoir

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.



PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception **6,88 €**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne
 - avec une carte de retrait **Gratuit**
 - avec une carte de retrait unique
 - émise par l'agence de domiciliation de votre Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - émise par une autre agence Caisse d'Epargne Grand Est Europe⁽²⁾ **3,50 €/retrait**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte, CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Retraits illimités gratuits	Jusqu'à 2 retraits dans le mois : Gratuit	1,10 €/retrait
	A partir du 3 ^e retrait dans le mois : 1,10 €/retrait	

- Frais par retrait d'espèces à un DAB* d'une autre banque, avec une carte détenue dans une offre groupée de services :
 - Bouquet Liberté⁽³⁾ avec une carte Visa Platinum, Izicarte Platinum ou Visa Infinite
 - retraits illimités **Gratuit**
 - Bouquet Liberté⁽³⁾ avec une carte Visa Premier ou Izicarte Premier
 - jusqu'à 4 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 5^e retrait par mois **1,10 €/retrait**
 - Bouquet Liberté⁽³⁾, Satellis Essentiel⁽³⁾, Satellis Essentiel Plus⁽³⁾ avec une carte CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte ; Satellis Intégral⁽³⁾
 - jusqu'à 3 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 4^e retrait par mois **1,10 €/retrait**

* DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(1) Voir détail zone EEE page 49.

(2) Gratuit pour les clients des agences en ligne ou momentanément fermées, ainsi que pour les détenteurs des offres OCF et SBB.

(3) Arrêt de commercialisation.



- Bouquet Liberté⁽¹⁾, Satellis Essentiel⁽¹⁾, Satellis Essentiel Plus⁽¹⁾, Satellis Autonomie, Satellis Gestion, Offre Coloc, OCF et SBB avec une carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

- jusqu'à 2 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 3^e retrait par mois **1,10 €/retrait**

■ Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **6,25 €**

■ Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) **Gratuit**

■ Service retraits déplacés illimités **15,60 €**
 Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

■ Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans) **13,20 €/an**
 (Fin de commercialisation de l'offre depuis le 11/06/2017)

Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) et 4 retraits en devises gratuits par mois.

Retrait en devises

	Frais par retraits d'espèces à un DAB* d'une autre banque	Frais par retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,25 €	6,25 €

LES AUTRES SERVICES CARTE

■ Service e-Cartes⁽²⁾ (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile) **1,00 € soit 12,00 €/an**

■ Solutions de paiement mobile⁽³⁾ agréées Caisse d'Epargne : **Gratuit**

- Apple Pay
- Google Pay
- Samsung Pay
- Garmin Pay
- SwatchPAY !
- Service Click To Pay

Solutions permettant de simplifier les paiements en ligne par Internet auprès des e-commerçants partenaires en évitant de renseigner les données de carte bancaire.

■ Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,50 €**

■ Refabrication de la carte avant échéance

- carte de retrait **13,00 €**
- carte de débit/crédit **15,00 €**

■ Modification du plafond de retraits et de paiements

- en agence (modification temporaire ou permanente) **11,00 €**
- sur l'application mobile⁽²⁾⁽⁴⁾ **Gratuit**

■ Traitement exceptionnel de cartes commandées en urgence **55,00 €**

■ Frais d'envoi de carte en recommandé **8,00 €**

■ Désactivation/activation des paiements à distance depuis la banque à distance⁽²⁾ **Gratuit**

■ Désactivation/activation des paiements à distance en agence **Gratuit**

* DAB : Distributeur Automatique de Billets. ** Coût de connexion selon votre opérateur.

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass. Voir conditions générales du service e-Cartes sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.

(3) Ces solutions sont disponibles auprès des clients particuliers équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Particuliers. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Caisse d'Epargne dans les solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.

(4) Temporairement (30 jours) et gratuitement dans la limite de 3 modifications par année civile.



Virements⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ + occasionnel ou permanent **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 5 000 €*	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 5 001 € à 15 000 €	Gratuit	-

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	5,00 €	Gratuit
Virement permanent	1,65 €/virement	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 5 000 €*	5,00 €	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 5 001 € à 15 000 €	5,00 €	-

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Virement Valeur Jour⁽³⁾ **21,00 €**
- Service Wero⁽⁴⁾ **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Demande de confirmation d'émission d'un transfert en euros **9,50 €**
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort **15,50 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort **15,50 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽⁵⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt⁽⁶⁾) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**

* Via l'espace client : sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 49). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

(2) SEPA, voir définition en page 49.

(3) Service soumis à conditions. Nous consulter.

(4) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé le service d'authentification forte Sécur'Pass.

(5) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 49).

(6) Les frais de modification du compte de prélèvement pour un crédit immobilier sont facturés séparément (voir conditions et tarifs des opérations / prestations liées au crédit).



- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **31,00 €/opération**
- Opposition tout prélèvement SEPA **Gratuit**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,00 €	-

Définition

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **15,50 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **15,50 €**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

Chèques

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾
(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



- Délais d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque
 - Lieu de dépôt : en CEGEE **21 jours calendaires⁽¹⁾**
 - Lieu de dépôt : hors CEGEE **30 jours calendaires⁽¹⁾**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors Livret A) **13,00 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **8,00 €**
 - Envoi par courrier simple **Tarif postal**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **8,00 €**

Définition

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).



Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **16,70 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **27,00 €/chéquier**

Autres services

- Service opérations courantes illimitées **32,40 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



Offres retirées de la commercialisation

- Carte de retrait nationale **28,00 €/an**
- Choix du visuel - visuel personnel
 - Carte CB Visa Classic Izicarte, Carte CB Visa Classic **12,30 €**

4. Offres groupées de services

Les Formules

À savoir

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽¹⁾.



Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽²⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾ / systématique ⁽³⁾ 	CB Visa classic ⁽⁴⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁵⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé 
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁶⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuelle autorisation de découvert) • Autorisation de découvert⁽⁷⁾	
Formule Famille ⁽¹⁾	14,30 €/mois	
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,30 €/mois	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	Gratuit	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit	-
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction	

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) À l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(8) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneur et SCI).



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾ / systématique ⁽²⁾ 	CB Visa classic ⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé 	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé 
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾		
Formule Famille ⁽⁸⁾	18,10 €/mois		24,10 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	11,30 €/mois		18,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (26/28 ans)	50 % de réduction, soit 5,65 €/mois		50 % de réduction, soit 9,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/25 ans)	2,00 €/mois		4,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier incluses. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Tarification des cartes supplémentaires suivantes non comprises dans la Formule Famille : 3 € pour une carte Visa Premier ou Premier Izicarte.

(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾ / systématique ⁽²⁾	CB Visa classic ⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier ⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum ⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE ⁽⁴⁾ Débit Différé	Visa Infinite ⁽³⁾ Débit différé
					
Autres services inclus dans l'offre	- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecoreuil - Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil - Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾ - Les services Eparfix ou Eparplus - L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne - Tenue de compte - Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + - Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾ - Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé - Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus - Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾				
Formule Famille ⁽⁸⁾	32,90 €/mois			41,30 €/mois	54,60 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	24,30 €/mois			30,20 €/mois	41,50 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction, soit 12,15 €/mois			50 % de réduction, soit 15,10 €/mois	50 % de réduction, soit 20,75 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction, soit 12,15 €/mois	-	-	-	-
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction				

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier incluses. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Si la Formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic se verra appliquer un surcoût mensuel en fonction de la carte : 3 € pour une carte Visa Premier, 6 € pour une carte Visa Platinum, 12 € pour une Visa Infinite.

(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).



Enjoy

L'offre ENJOY **2,00 €/mois soit 24,00 €/an**

C'est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. Elle comprend les produits et services suivants :

- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- La tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾
- Un chéquier (sur demande)*
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile
- Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)
- Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)
- L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Sécur'Pass
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle
- Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)
- Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet
- Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa classic
 - l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ;
 - la réédition/réactivation du code confidentiel ;
 - les frais d'opposition (blocage) de la carte ;
 - la re-fabrication de la carte avant échéance ;
 - les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).

Tarifications spécifiques Agence Enjoy

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽²⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽²⁾

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

* Services gratuits à l'unité. Hors frais d'envoi le cas échéant.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Opération effectuée par un téléconseiller.



Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

■ Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis 5,00 €

Offres Satellis

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande⁽⁴⁾ destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea ⁽⁴⁾ - Carte Equilibra sans code	3,75 €/mois soit 45,00 €/an
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	4,95 €/mois soit 59,40 €/an

Pendant la durée de détention du forfait Satellis Autonomie, réduction de 20% sur la tarification des services suivants s'ils sont détenus sur le même compte :

Services « Du Quotidien » - Tarif mensuel à l'unité

Coffre-fort numérique ⁽⁴⁾	Gratuit 3 mois puis 1,30 €	18/25 ans	-50 %
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,20 €	12/25 ans	-50 %

SATELLIS GESTION

Satellis Gestion est une offre groupée de services⁽²⁾ destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel, une autorisation de découvert⁽⁴⁾, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier⁽⁴⁾ sur demande destiné au gestionnaire.

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Gestion

Sans carte de paiement	1,25 €/mois soit 15,00 €/an
Avec une carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,95 €/mois soit 59,40 €/an

Offre Coloc'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁵⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte CB Visa classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(5) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.



OCF (offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière)

- L'offre OCF **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
C'est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :
 - La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
 - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
 - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
 - Deux chèques de banque par mois
 - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
 - La fourniture de relevés d'identités bancaires
 - Un changement d'adresse une fois par an
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽²⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽³⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁴⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽³⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁵⁾**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.

(3) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(4) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(5) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



Offres retirées de la commercialisation

Services essentiels du Bouquet Liberté

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa classic ⁽²⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat ou débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
Une carte au choix					
Tarif standard	11,30 €	11,30 €	18,00 €	26,10 €	37,50 €
Tarif de la 2 ^e carte	1,79 €	2,02 €	5,92 €	9,33 €	15,00 €
Tarification Jeunes					
Tarif 12-17 ans	1,00 €				
18 - 21 ans 75 % de réduction ⁽⁴⁾ soit :	2,83 €	2,83 €	4,50 €	6,53 €	9,38 €
22 - 25 ans 50 % de réduction ⁽⁴⁾ soit :	5,65 €	5,65 €	9,00 €	13,05 €	18,75 €

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁵⁾ ou formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)
- Une autorisation de découvert⁽⁸⁾
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande⁽⁸⁾⁽⁹⁾
- Un forfait de retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹⁰⁾

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(5) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(9) Hors frais d'envoi.

(10) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

Services complémentaires

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10% de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité
---	---	---

Services « du quotidien »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,30 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,10 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/28 ans -50 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/28 ans -50 %
Opérations courantes illimitées	2,70 €
Exonération d'agios* (franchise d'agios de 7,50 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,50 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,30 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,20 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,00 €
Service e-Cartes ⁽¹⁾⁽²⁾	1,00 €

Services « assurances »⁽³⁾⁽⁴⁾

	Tarif annuel
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Dont 3,00 € de frais de gestion 27,00 €

* En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre Caisse d'Epargne et d'avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.

(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



Satellis Essentiel, Satellis Essentiel plus et Satellis Intégral

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique	12,00 €/mois soit 144,00 €/an	12,50 €/mois soit 150,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) : CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte ⁽¹⁾ à débit immédiat ou à débit différé	12,00 €/mois soit 144,00 €/an	12,50 €/mois soit 150,00 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽¹⁾ à débit immédiat ou à débit différé			20,60 €/mois soit 247,20 €/an
Carte Visa Infinite			39,20 €/mois soit 470,40 €/an

Satellis Autonomie Plus

Cotisation à l'offre groupée de services Satellis Autonomie Plus

Satellis Autonomie Plus	1,25 €/mois soit 15,00 €/an
-------------------------	-----------------------------

(1) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai de rétractation. Services non commercialisés auprès des mineurs.

5. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention 8,00 €/opération,
dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois

Définition

Commission d'intervention +

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À savoir

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 22 et 27). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 7).



Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire **100,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé **10,50 €**

À savoir

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert ;
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs ;
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.



Incidents de paiement

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾  10,50 €
(maximum 1 par jour).....

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €/rejet
 - Chèque supérieur à 50,00 € 42,00 €/rejet

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... 20,00 €

Définition

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.



INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais d'information préalable pour prélèvement sans provision
(maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽³⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €⁽²⁾ **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de **20 opérations par mois**

Définition

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.



(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.



Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet
(coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **18,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **20,00 €**

6. Découverts et crédits

Découverts et autorisations de découvert

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs.....3,50 €/trimestre

À savoir

Non compris dans le TAEG **+**, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.



AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs **+** au taux de **Indice de référence⁽³⁾ -2,00 %⁽⁴⁾**
 - Frais de gestion **18/25 ans -50 %** **20,00 €/an**

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle..... **Nous consulter**
 - Frais de gestion **Gratuit**

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾ **Indice de référence⁽³⁾**

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu.

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios **18,00 €/an**

Service permettant de bénéficier d'une exonération des agios **+** à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service.

- Exonération des intérêts débiteurs

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini.

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence ou sur le site de la Banque de France. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Indice de référence = Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Dans la limite du taux d'usure du trimestre précédent.

(4) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.

(5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.



Crédits à la consommation⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.

À savoir

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.



PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **18/25 ans -50 %** 1,00 %
 - Minimum..... 80,00 €
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽³⁾ Nous consulter

Crédits immobiliers⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %*
 - Minimum..... Nous consulter
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - Minimum..... 210,00 €
 - Maximum..... 500,00 €
- Prêt à Taux Zéro
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁵⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

Garanties et prestations diverses⁽⁶⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie (nantissement, caution personne physique, promesse d'affectation hypothécaire,...)	Nous consulter	Nous consulter
• Frais de levée de garantie - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) - Mainlevée autres garanties	160,00 € 160,00 €	160,00 € 160,00 €

* Sauf dossier complexe, nous consulter.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE. Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

(6) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.



AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AU CRÉDIT

	Crédit Immobilier		Crédit à la Consommation
	En agence	Via l'espace client (Internet ou application mobile)*	
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	-	-
• Information annuelle légale sur prêt à taux révisable	Gratuit	-	-
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	-	Gratuit
• Délivrance de duplicata de contrat de prêt	30,00 €	-	28,50 €
• Délivrance de duplicata de tableau d'amortissement	20,00 €	5,00 €	28,50 €
• Attestations de fin de prêt	20,00 €	5,00 €	
• Attestations diverses sur crédit en cours destinées à la CAF	10,00 €	-	9,50 €
• Relevé annuel d'intérêts	20,00 €	5,00 €	-
• Indemnité de remboursement anticipé	Merci de vous reporter à votre contrat de prêt et ses avenants éventuels		-
• Frais d'étude de renégociation**	Nous consulter		-
• Modulation d'échéance sur un prêt Primo (frais d'avenant inclus)	Gratuit	-	-
• Mise en œuvre de l'option Primo-report prévue dans les prêts Primo, sous réserve de spécificités	90,00 €	-	-
• Rédaction d'un avenant ⁽¹⁾ de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	210,00 €	-	-
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	500,00 €	-	-
• Modification du compte de prélèvement vers un autre compte en CEGEE	40,00 €	-	Gratuit
• Modification du compte de prélèvement vers un compte hors CEGEE (hors mobilité bancaire)	120,00 €	-	Gratuit
• Modification de la date de prélèvement des échéances	40,00 €	-	Gratuit

Frais d'actes

- Frais de dossier par engagement bancaire..... **150,00 €**
- Commission annuelle par engagement délivré..... **de 0,50 à 3,00 %**
- avec un minimum de **36,00 €**

Assurance

- Assurance Emprunteur⁽²⁾ **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

Crédits en devises CHF

PRÊT PERSONNEL⁽⁴⁾

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
- Minimum..... **90,00 CHF**

* Sous réserve de commercialisation.

** Les frais d'étude de renégociation et de rédaction d'un avenant de contrat de prêt en cas de renégociation se cumulent.

(1) Y compris avenant de désolidarisation.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.



PRÊTS IMMOBILIERS⁽¹⁾

- Taux débiteur..... Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %*
- Minimum..... 660,00 CHF

Garanties et prestations diverses - CHF⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie (nantissement, caution personne physique, promesse d'affectation hypothécaire,...)	Nous consulter	Nous consulter
• Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)	176,00 CHF	176,00 CHF
- Mainlevée autres garanties	176,00 CHF	176,00 CHF

AUTRES OPÉRATIONS / PRESTATIONS LIÉES AU CRÉDIT

	Crédit Immobilier		Crédit à la Consommation
	En agence	Via l'espace client (Internet ou application mobile)**	
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	-	-
• Information annuelle légale sur prêt à taux révisable	Gratuit	-	-
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	-	Gratuit
• Délivrance de duplicata de contrat de prêt	33,00 CHF	-	31,25 CHF
• Délivrance de duplicata de tableau d'amortissement	22,00 CHF	5,50 CHF	31,25 CHF
• Attestations de fin de prêt	20,00 CHF	5,50 CHF	
• Attestations diverses sur crédit en cours destinées à la CAF	11,00 CHF	-	10,45 CHF
• Relevé annuel d'intérêts	22,00 CHF	5,50 CHF	-
• Indemnité de remboursement anticipé	Merci de vous reporter à votre contrat de prêt et ses avenants éventuels		-
• Frais d'étude de renégociation***	Nous consulter		-
• Rédaction d'un avenant ⁽³⁾ de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	231,00 CHF	-	-
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	550,00 CHF	-	-
• Modification du compte de prélèvement vers un autre compte en CEGEE	44,00 CHF	-	Gratuit
• Modification de la date de prélèvement des échéances	44,00 CHF	-	Gratuit

Assurance - CHF

- Assurance Emprunteur⁽⁴⁾ Nous consulter
- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁵⁾.

* Sauf dossier complexe, nous consulter.

** Sous réserve de commercialisation.

*** Les frais d'étude de renégociation et de rédaction d'un avenant de contrat de prêt en cas de renégociation se cumulent

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(3) Y compris avenant de désolidarisation.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



7. Épargne et placements financiers

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) ou Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA ou PEA-PME-ETI) **Gratuit**
- Frais de gestion CTO et PEA/PEA-PME-ETI (hors droit de garde) **Gratuit**
- Frais de gestion PEA/PEA-PME-ETI (contenant uniquement des parts sociales)..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an/compte**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽²⁾ **Droits de garde⁽³⁾**
- Opposition sur titres et bons **29,35 €**

TRANSFERT

- Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre banque **90,00 €**
- Transfert LEP vers une autre banque **Gratuit**
- Transfert PEA/PEA-PME-ETI **Dans la limite d'un plafond de 122,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés..... **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque..... **122,00 €**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne⁽⁴⁾ **Gratuit**

Épargne bancaire

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Electronique
Annuelle	Gratuit	Gratuit
Hors périodicité annuelle	2,00 €/relevé	0,75 €/relevé

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE⁽⁵⁾

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif **Gratuit**
- Retrait sans accréditif (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**

À savoir

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.



(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Sous réserve d'éligibilité.

(5) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.



À savoir



Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. **Eparplus** : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

Placements financiers

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte* 18/28 ans **Gratuit**

■ Droits de garde (pour un portefeuille exclusif de valeurs Réseau Caisse d'Épargne)..... 30,00 €/an

Droits de garde pour un portefeuille multi-valeurs ou sans valeurs Groupe	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,30 %	5,00 €	39,60 €	390,00 €
Titres non cotés	0,40 %	25,00 €		
Autres valeurs	0,40 %	6,00 €		

À savoir



Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

* Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) ou Plan d'Épargne en Actions (PEA / PEA-PME-ETI) en février sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

À savoir



Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,45 %	1,45 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	Gratuit	17,20 €	17,20 €
Ordre annulé ou non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... Nous consulter

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Souscription

- Souscription OPC Groupe..... Nous consulter
- Souscription OPC Hors Groupe..... 31,50 € + frais d'émetteur

Cessions ou rachats

- Rachat OPC Groupe hors fonds à formule Gratuit
- Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... Nous consulter

À savoir

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.



PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA-PME-ETI

Droits de Garde/Frais de tenue de compte* 18/28 ans **Gratuit**

	Titres cotés	Titres non cotés
Frais variables (proportionnels à la valeur des titres détenus ou à la valeur de rachat du contrat)	0,40% de 0 € à 12 500 € 0,36% de 12 501 € à 25 000 € 0,32% de 25 001 € à 50 000 € 0,28% de 50 001 € à 100 000 € 0,24% au-delà de 100 001 €	
Frais fixes par ligne de titre détenus	5,00 €	25,00 €

- Plafond si portefeuille exclusivement constitué de valeurs Groupe 30,00 €/an
- Plafond si portefeuille multi-valeurs ou sans valeurs Groupe 390,00 €/an

À savoir

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.



* Voir «À savoir» page 34.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.



Frais de transaction (achat ou vente)	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Groupe/hors Groupe	Nous consulter		
Ordre annulé ou non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

■ Opérations sur valeurs étrangères..... Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **24,00 €**
- Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères) **156,00 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille..... **Nous consulter**
- Titres non cotés CTO :
 - Dépôt ou Inscription constitution du dossier..... **120,00 €**
 - Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) **24,80 €**
 - Frais de transaction **1,45 % du montant de la transaction**
- Titres non cotés PEA :
 - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) **Inclus dans les Droits de Garde**
 - Frais de transaction **1,20 % du montant de la transaction**
- Transformation en nominatif administré **16,80 €**
- Inscription en nominatif pour transfert vers le dépositaire **118,00 €**
- Frais de gestion fiscalité étrangère des non-résidents **25,00 €**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Ecureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values⁽²⁾, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service « Assurances moins-values »⁽²⁾ à l'unité **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité **10,00 €**
- Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**
- Bons d'épargne et bons de caisse **Nous consulter**
- Services de Gestion Privée : Bilan patrimonial « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

Gestion sous mandat Nous consulter

Parts sociales

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**

À savoir

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne détenues par l'intermédiaire des Sociétés Locales d'Épargne (SLE). Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Société Locale d'Épargne affiliée à la Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).



(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

8. Assurances et prévoyance

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 738. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Vous assurer ainsi que vos proches

- **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques +⁽²⁾** **Nous consulter**
Contrat qui permet de prévoir le financement de ses obsèques.
- **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**
Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

Assurer et Protéger vos biens

- **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**
- **SECUR'Média⁽¹⁾** **Nous consulter**
Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé sont mises en œuvre par IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

(2) SECUR' Obsèques + est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecoreuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT-CLOUD Cedex.



Vous protéger au quotidien

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges.

Assurer votre épargne

- Assurance sur Épargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion***
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

Protéger vos moyens de paiements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽²⁾
Une assurance⁽³⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
 - Formule individuelle **36,00 €/période***
 - Formule Famille **57,60 €/période***

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



Offres retirées de la commercialisation

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **Nous consulter**
- SECUR' Famille⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Prévoyance du locataire⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Ecuireuil Solution Obsèques⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁸⁾ **Nous consulter**
- Service Opposition⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect⁽⁹⁾ **Nous consulter**
- SECUR' Obsèques⁽¹⁰⁾ **Nous consulter**

* Tarif au 1er janvier 2026.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances

(3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur

(4) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(5) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filiasistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(7) Ecuireuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filiasistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(8) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filiasistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(9) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

(10) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.



9. Autres prestations et services

Frais de succession *

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5965 €* **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 €* et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA/PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €*
Cas d'une succession complexe⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €*

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

À savoir

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.



* Montants susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965 €* et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.



Autres prestations

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... 20,00 €
- Frais de traitement des erreurs de comptage..... 7,00 €

COFFRE-FORT - SELON DISPONIBILITÉ DANS VOTRE AGENCE

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et disponibilité) Voir conditions en agence

Type de coffre	Cotisation annuelle
A, B, W	200,00 €
C, D, E, X	320,00 €
F, G, Y	570,00 €

10. Opérations internationales⁽¹⁾

Option internationale⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+	
	11/28 ans	Gratuit *	11/28 ans	Gratuit *	11/28 ans	Gratuit **
	11/28 ans	-50 %	11/28 ans	-50 %	11/28 ans	-50 %
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽³⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾⁽⁴⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽³⁾	10/mois	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾	Illimités ⁽³⁾
Virements	Illimités ⁽⁵⁾	-	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾		2 mois ⁽⁷⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort.

** Sous réserve de détention d'une formule Optimal.

Change manuel

Sous réserve de disponibilité du service dans votre agence.

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change* % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur

À savoir

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



Opération par carte bancaire⁽¹⁾

À savoir

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.



* Pour toute opération inférieure à 100 € se rajoute une commission forfaitaire de 8 €.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 49).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte. Voir détail des avantages Jeunes page 44.

(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour+.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.



RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,25 €	6,25 %

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... 2,90 %
 - Commission fixe..... 0,50 €
 - Maximum de perception 6,88 €

Virements non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... 0,10 %
 - Minimum de perception 15,00 €
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... 0,10 %
 - Minimum de perception 15,00 €
 - Commission de change 0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
 - Minimum de perception 15,00 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)..... 18,00 €
- Frais du correspondant 20,00 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... 5,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement..... 0,10 %
 - Minimum de perception 15,00 €
 - Maximum de perception 80,00 €
- Commission de change 0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception 15,00 €

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



AUTRES SERVICES

- Message SWIFT **Nous consulter**
- Demande de confirmation d'émission de transfert **9,50 €**



Offre retirée de la commercialisation

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) .. **13,20 €/an**

11. Tarification et avantages jeunes

Tarification spécifique et avantages tarifaires dédiés aux jeunes selon l'âge

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

Fonctionnement du compte

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) **11/25 ans Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle **12/25 ans -50 %** soit 1,10 €/mois

Offres groupées de services

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 17 ET SUIVANTES)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾ /systématique ⁽¹⁾
	
Formule Initial	Gratuit
Formule Confort	Gratuit
Formule Optimal	50 % de réduction

Jeunes de 18 à 25 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	CB Visa classic ⁽²⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE ⁽³⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier ⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE ⁽³⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum ⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE ⁽³⁾ Débit Différé	Visa Infinite ⁽²⁾ Débit différé
					
Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort	2,00 €/mois	2,00 €/mois	4,00 €/mois		
Formule Optimal	50 % de réduction				

Jeunes de 26 à 28 ans inclus

Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort ou Optimal	50 % de réduction				

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai de rétractation. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.



Découverts et autorisations de découverts

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de **Indice de référence⁽³⁾ - 2,00 %**
 - Frais de gestion **18/25 ans -50 %**

Crédits à la consommation⁽⁴⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Nous consulter**

Placements financiers

- Droits de garde CTO/PEA PME (voir pages 33-34) **18/28 ans Gratuit**

Option internationale⁽⁵⁾ **11/28 ans**

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour+	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁶⁾	3/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾	4/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾⁽⁷⁾
Paielements par carte	Illimités ⁽⁶⁾	10/mois	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾
Virements	Illimités ⁽⁸⁾	-	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁹⁾	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁹⁾
Tarification	Gratuit*		Gratuit**		Gratuit***	
Engagement	1 mois ⁽¹⁰⁾		2 mois ⁽¹⁰⁾		2 mois ⁽¹⁰⁾	

*Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort, sinon 1,00 €/mois.

**Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort, sinon 4,00 €/mois.

***Sous réserve de détention d'une formule Optimal, sinon 9,00 €/mois.

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Indice de référence = Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Dans la limite du taux d'usure du trimestre précédent.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(7) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(9) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(10) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour+.



12. Tarifications spécifiques

Tarifications spécifiques Clients Frontaliers Suisse

OPÉRATIONS INTERNATIONALES RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises CHF ou en provenance de Suisse (voir conditions en agence)

- Frais par virement **Gratuit**
- Commission de change **Gratuit**

Tarifications spécifiques Experts Online⁽¹⁾

- Offre EXPERTS ONLINE : Bouquet Liberté*, Formules **Réduction de 30 % sur le tarif standard**
- Offre EXPERTS ONLINE (hors offre groupée de services) :
Fourniture d'une carte de débit (carte Visa Infinite, Platinum, Premier, Classic
ou Classic à contrôle de solde quasi systématique) **Réduction de 30 % sur le tarif standard**

Tarifications spécifiques SCI non professionnelles

La tarification applicable est celle des SCI indiquées aux conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux Professionnels et Associations de proximité en vigueur.

Tarifications spécifiques Copropriétés

La CEGEE propose des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...). Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre syndic qui pourra prendre contact avec la Caisse d'Epargne.

Autre tarification spécifique

- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,00 €**

* Offre retirée de la commercialisation.
(1) Anciennement Mon Banquier en Ligne.

13. Informations utiles

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Il est rappelé que l'usage des produits et services doit se faire selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE pour les contrats de BPCE ASSURANCES IARD : 09 69 36 45 45 Service gratuit
+ prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
+ prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne. En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
+ prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

Nos partenaires/mentions légales

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100. <https://www.orias.fr> (coût de connexion selon votre opérateur)

Informations complémentaires

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie.

Définitions placements financiers

Compte-Titres Ordinaire (CTO) :

Compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) :

Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI :

Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) :

Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ :

Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréées).

Produits Structurés :

Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés :

Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion :

Contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

14. Résoudre un litige

Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Relations Clientèle**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Epargne Grand Est Europe Service Relations Clientèle 5, Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ Cedex	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Grand Est Europe) rubrique « Nous contacter » « Réclamation et médiation »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Grand Est Europe vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

(1) Coût de connexion selon votre opérateur..

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur..

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation*** auprès de la caisse d'Epargne Grand Est Europe pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

Par courrier	Par internet
Médiateur de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe 2, Place Dauphine 67925 Strasbourg Cedex 9	www.mediateur-cegee.fr ⁽¹⁾

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ⁽¹⁾ , rubrique « Saisir le médiateur » 

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurances, si vous restez mécontent de la décision.

Par courrier	Par internet
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493 455 042). • Crédit photos : Adobe Stock.